

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} février 2024

L'an 2024 et le 1^{er} février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 26/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/01/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie, M. DUFOUR Christian

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GILLET est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

M. LANGLOIS demande a ajouté un point non-inscrit à l'ordre du jour : autorisation au SIAEP BEG à engager des dépenses supérieures à 30 000 € HT. Accepté à l'unanimité.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Énergie renouvelable
- ❖ Modification du tableau des effectifs
- ❖ Prime pouvoir d'achat
- ❖ Autorisation au SIAEP BEG à engager des dépenses supérieures à 30 000 € HT

I. ÉNERGIE RENOUELABLE

Madame le Maire indique que suite à la délibération du 28 septembre concernant l'avis de principe du conseil sur l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelable et suite à l'enquête publique réalisé auprès des habitants de mi-décembre à mi-janvier, une délibération doit être prise afin d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestre de production d'ENR pour la solaire, la géothermie et la biomasse.

À l'unanimité, le conseil accepte les zones définis et annexé à la délibération.

II. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la réussite du concours de rédacteur d'un agent de la commune, le Maire propose au conseil de nommer cet agent sur un grade correspondant et donc d'ouvrir un poste de rédacteur à compter du 1^{er} mars 2024.

À l'unanimité, le conseil accepte cette modification.

III. PRIME POUVOIR D'ACHAT

Madame le Maire indique aux membres du conseil que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 crée une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour mes agents publics de la fonction publique territoriale. Elle précise que les modalités de versement et de calcul de cette prime ont été présenté au Comité Sociale Territorial du 30 novembre 2023. Elle précise que le montant de la prime est calculé en fonction du niveau de rémunération des agents et proratisé aux nombres d'heures.

À l'unanimité, le conseil accepte l'attribution de la prime pouvoir d'achat.

IV. DIVERS

Compétence eau et assainissement : Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 12 janvier avec la communauté de communes Pithiverais Gâtinais concernant les modalités de transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025.

Aménagement du cimetière : Madame le Maire présentation du projet de ré-engazonnement du cimetière avec pose de grille en PEHD, ce qui rendrait le cheminement PMR et d'apporter une portance pour les véhicules proposé par CAP LOIRET, pour un coût d'environ 100 € HT du m². Cela faciliterait l'entretien du cimetière. Les membres du conseil n'étant pas convaincu de la durabilité de cette proposition, ils préfèrent s'orienter sur la réfection de l'allée principal du cimetière en béton lavé.

Lagune : M. LANGLOIS donne compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le lundi 29 janvier avec la DDT, l'Agence de l'Eau et le Département concernant la création d'un nouveau bassin d'infiltration à la lagune.

Elagage rives de bois : Madame le Maire présente le devis de l'entreprise COURTOIS pour l'élagage des rives de bois.

Vidéoprotection : Madame le Maire informe que les devis des entreprises CITEOS et SRTC ont été reçus récemment et seront présenté lors du prochain conseil

Char carnaval : Madame le Maire donne un compte-rendu de la réunion du 29 janvier et indique que les préparatifs pour le char commencent samedi 3 février avec la confection de fleurs.

Date à retenir : le vote du budget aura lieu le jeudi 11 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h00**.

Le secrétaire
Pascal GILLET



En Mairie, le 01/02/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

